

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1 million de francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling

| | | |
|---|----------|--|
| Décision de l'Assemblée générale de l'ACG | : | 28 octobre 2020 |
| Dossier communiqué le | : | 02 novembre 2020 |
| Délai d'opposition | : | 17 décembre 2020 |
| Délai de réception des résolutions à l'ACG | : | 23 décembre 2020 (= délai d'opposition + délai de transmission) |

En 2012, sur la base de délibérations votées par les conseils municipaux de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, un droit de superficie a été constitué sur une parcelle détenue par ces trois communes sur le territoire de Thônex en faveur de la Curling Tivoli Société Coopérative (CTSC), afin que celle-ci construise et exploite une halle de curling ouverte à un large public durant la saison de glace, et l'affecte à d'autres activités sportives durant la saison d'été.

Il s'agissait, en l'occurrence, de remplacer la seule halle de curling du canton, située proche du Bois-de-la-Bâtie.

En 2016, les 3 communes ont obtenu du Fonds intercommunal (ci-après FI) une subvention d'investissement de 200'000 francs pour permettre de boucler le financement par le CTSC du coût cette réalisation.

Grâce à cette nouvelle halle mise à la disposition du Curling Club de Genève, ce dernier a permis à ses membres et au public de pratiquer ce sport dans d'excellentes conditions qui ont grandement contribué à l'éclosion d'une équipe de niveau international.

Médaillé de bronze aux championnats du monde et championnats d'Europe en 2017 et médaillé de bronze aux Jeux olympiques de 2018, le Team de Cruz a permis d'éveiller un intérêt croissant pour le curling, notamment au niveau des jeunes.

Malheureusement, il s'avère très difficile pour le Curling Club de Genève d'assumer le montant du loyer de la halle et ainsi de permettre à la Coopérative de couvrir ses coûts d'exploitation et de financement.

C'est dans ce contexte que le CTSC et les trois communes se sont mis d'accord pour que ces dernières acquièrent le bâtiment pour un prix arrêté à 3'700'000 francs.

À la suite du transfert de propriété, intervenu à fin juillet 2020, les trois communes, devenues propriétaires de cet équipement public, peuvent en assurer la gestion et la mise à disposition sur la base d'une convention signée entre le Curling Club de Genève et le Centre sportif de Sous-Moulin, afin de garantir un large accès à cet équipement qui est désormais ouvert au grand public.

Le soutien du FI se justifie non seulement par le fait qu'il s'agit d'un équipement public unique dans la région, qui bénéficie dès lors aux habitants de l'ensemble des communes du canton, mais aussi par la collaboration intercommunale - dont le développement constitue l'un des objectifs principaux du Fonds - qui est au cœur de cette opération.

Cette double caractéristique explique l'importance du soutien retenu par le Conseil du FI.

Se basant sur les indices de capacité financière 2018 et 2019 de chacune des trois communes, le Conseil du FI a décidé d'octroyer un subventionnement complémentaire de 1'000'000 francs avec une répartition de 25 % pour Chêne-Bougeries et de 37.5 % pour Chêne-Bourg et Thônex.

L'Assemblée générale de l'ACG, en date du 28 octobre 2020, a accepté la participation du Fonds intercommunal à cet investissement à hauteur de 250'000 francs pour Chêne-Bougeries et de 375'000 francs pour chacune des communes de Chêne-Bourg et de Thônex, soit 1'000'000 francs au total.